

La formation en mécanique fait du sur mesure

LNC 07/03/2019



Ce certificat de qualification professionnelle rénové pourra être mis en œuvre dès le second trimestre, à la demande des professionnels.

Photo DR

FORMATION. Un enseignement qui colle au plus près des besoins des entreprises et qui correspond aussi parfaitement aux compétences et aux connaissances de la personne en formation : c'est le pari de la branche Commerce et divers du secteur automobile.

Depuis 2010, les partenaires sociaux de cette branche ont créé des certificats de qualification professionnelle (CQP) mis en œuvre par le Groupement national pour la formation automobile (GNFA Pacific), récemment repris par l'Établissement de formation des adultes (EFPA). En 2019, la commission paritaire de perfectionnement et de pédagogie du secteur automobile se lance en effet dans la rénovation de ses certifications afin d'intégrer l'approche par blocs de compétences.

Les CQP (certificat de qualification professionnelle) rénovés se décomposeront désormais en bloc et en unités de compétences et seront ouverts à l'ensemble

des publics. Ils pourront être préparés en alternance, sur le plan de formation de l'entreprise ou *via* une validation des acquis de l'expérience (VAE).

FORMATION INITIALE OU PERFECTIONNEMENT

Un salarié, un jeune en alternance ou un demandeur d'emploi pourront ainsi se spécialiser, se perfectionner, valoriser leurs compétences ou accéder à un nouveau métier.

La composition des CQP permettra au candidat de s'inscrire uniquement, et sur mesure, sur les compétences nouvelles qu'il souhaitera acquérir, sans revenir sur les compétences acquises lors de sa formation initiale ou par son expérience. Ainsi, du 18 au 26 février, la directrice compétences et ingénierie, Karine Ceysson-Gillot, et une ingénieure pédagogique, Sandrine Blanc, de l'ANFA (association nationale pour la formation automobile) sont venues sur le territoire

pour accompagner l'équipe pédagogique du pôle automobile de l'EFPA afin de rénover le CQP MSA (mécanicien (ne) spécialiste automobile).

Celui-ci a été validé et signé le 27 février par les partenaires sociaux de la branche Commerce et divers du secteur automobile. Il pourra être mis en œuvre par l'EFPA dès le second trimestre sur demande des professionnels.

Avec 88 % des personnes formées en CQP trouvant un emploi trois mois après la fin de leur formation en alternance, le CQP est le meilleur dispositif d'insertion professionnelle dans la branche Commerce et divers du secteur automobile, ce que confirme Christian Dumant, responsable des pôles formation de l'EFPA : « *La force du CQP est de pouvoir atteindre les exigences des employeurs. Aujourd'hui, c'est la plus belle chance pour un jeune qui veut débiter une vie professionnelle ou pour un salarié qui souhaite se spécialiser, se perfectionner.* »